



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de vaccination

Question au Gouvernement n° 4022

Texte de la question

POLITIQUE DE VACCINATION

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde.

M. Jean-Christophe Lagarde. Monsieur le Premier ministre, demain commence la première des trois étapes de déconfinement telles que définies par le Président de la République. À cette occasion, le Gouvernement souhaite accélérer la vaccination. Or les Français ont besoin de savoir comment vous envisagez la période estivale. En effet, la moitié de nos soignants – épuisés – va alors se retrouver en vacances, ce qui est bien légitime. Quant aux Français, ils vont se déplacer, par millions. Le ministre des solidarités et de la santé a indiqué qu'il faudrait qu'ils organisent leurs vacances en fonction de la vaccination, ce qui est pour la plupart d'entre eux strictement impossible.

Dans le même temps, vous expliquez que vous allez mettre plus de vaccins à disposition dans les zones de vacances, en particulier sur le littoral. Seulement, les Français qui, en accord avec leurs employeurs, ont déjà fixé la date de leurs congés, ne peuvent pas savoir aujourd'hui quand ils seront vaccinés. La réalisation de la seconde injection posera des problèmes insurmontables. Aussi, si l'on veut accélérer la vaccination, est-il nécessaire que le Gouvernement anticipe. Nous attendons donc que vous nous expliquiez ce que les Français doivent faire pour recevoir deux doses de vaccin cet été. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean Castex, Premier ministre. Pour réussir la vaccination cet été, il faut d'abord que nous poursuivions nos efforts. Et je tiens ici à féliciter tous ceux qui ont concouru au franchissement du cap très important, que j'avais fixé pour le 15 mai dernier, de 20 millions de nos concitoyens devant avoir reçu une première dose. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.)* Je tiens à souligner que c'est un effort collectif redevable à l'ensemble des professionnels de santé, à tous ceux qui, dans les centres de vaccination, sont mobilisés sept jours sur sept. *(Mêmes mouvements. – Protestations sur les bancs du groupe LR.)* Je crois qu'ils méritent la reconnaissance de la représentation nationale unanime.

Nous allons continuer notre effort puisque nous allons recevoir 16 millions de doses au mois de mai et 30 millions au mois de juin.

M. Pierre Cordier. On verra...

M. Jean Castex, Premier ministre. J'en profite, avant de répondre à votre question, monsieur le président Lagarde, pour rappeler que nous poursuivons deux objectifs – que du reste nous partageons. Le premier consiste à ne perdre aucune dose,...

M. Pierre Cordier. Eh oui !

Mme Émilie Bonivard. Et les collectivités locales ?

M. Frédéric Reiss. Même les doses d'AstraZeneca ?

M. Jean Castex, Premier ministreet nous l'atteindrons en élargissant, comme nous avons commencé de le faire, les cibles vaccinales. Le second consiste à ne pas perdre de vue qu'il y a des priorités vaccinales qui restent celles que je vous avais indiquées au mois de décembre dernier à l'occasion du débat consacré à la stratégie du Gouvernement. Je vous rappelle que ne sont pas encore vaccinés environ 4 millions de nos concitoyens soit qui ont plus de 75 ans, soit qui souffrent de comorbidités qui les rendent particulièrement vulnérables à la maladie, c'est-à-dire qui ont plus de risques que les autres d'aller à l'hôpital voire, en réanimation. Ces personnes restent plus que jamais la priorité de notre politique vaccinale.

Pour ce qui est de la période estivale – je vous signale au passage que nous sommes déjà en train de préparer les étapes suivantes comme le rappel vaccinal de cet automne et la vaccination des adolescents et des enfants –, oui, vous avez parfaitement raison, nous devons anticiper, sur les lieux de destination de nos concitoyens, en renforçant la possibilité pour ceux-ci de se faire vacciner. Mais pas seulement pour recevoir leur seconde dose : il faut en effet qu'ils prévoient autant que faire se peut – je dis bien : autant que faire se peut – leurs dates de vacances afin de recevoir leur seconde injection sur les mêmes lieux que la première.

Nous allons donc, en lien avec le ministère des solidarités et de la santé, les agences régionales de santé (ARS) et les centres de vaccination, organiser une planification de la livraison des doses en fonction de ces impératifs. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, Dem et Agir ens.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Christophe Lagarde.

M. Jean-Christophe Lagarde. Merci pour votre réponse, monsieur le Premier ministre. Dans l'esprit de responsabilité qui les caractérise, les députés du groupe UDI et indépendants vous font trois propositions.

Premièrement, il s'agirait d'ouvrir très rapidement la vaccination aux plus jeunes qui vont partir entre le 15 juin et le 15 septembre, qui vont beaucoup se déplacer, faire la fête et qui pourraient être la source d'une nouvelle vague de contamination. Puisque les doses arrivent, c'est possible ; aussi, s'il vous plaît, faites-le rapidement.

La deuxième proposition concerne le pass vaccinal, désormais opérationnel.

Troisièmement, quand vous êtes vacciné, vous recevez un QR code sur votre application TousAntiCovid. Or il existe une solution très simple pour un Français qui ne peut plus changer la date de ses vacances et ne pourra recevoir sa seconde dose à l'endroit où il a reçu la première : grâce au QR code, il pourra se faire vacciner une seconde fois, à la bonne date, sur son lieu de vacances. Voilà qui ferait avancer les choses. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4022

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mai 2021](#)